

## **Compte-rendu du conseil municipal de Saint Nicolas du 02 mars 2015**

Présents: Mmes Esperance JULIEN, Ghislaine LARTIGUE, MM. Patrick CREMA, Guy DAUZON, Guillaume LEJEUNE, Stéphane LIMOUSIN, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI, Pascal ROTTE.

Absente excusée: Mme Nadine LEZAY-PINSON

### **1- Budgets 2014 et 2015**

Madame le Maire expose les montants du Compte de gestion 2014, tenus par le trésor public, au Conseil municipal:

- Dépense de fonctionnement 240 349,43 €
- Recette de fonctionnement 254 166,16 €
- Dépense d'investissement 208 008,15 €
- Recette d'investissement 159 274,16 €

Ces chiffres correspondent avec ceux de notre comptabilité.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 à l'unanimité.

Une ébauche du budget prévisionnel 2015 est construite par le conseil municipal.

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), qui est une des dotations de l'état, sera en nette baisse en 2015. Pour compenser une partie de cette baisse, Mme le maire propose de revaloriser de 5% le pourcentage des 3 taxes. Les membres du conseil municipal approuve cette révision.

Certaines autres données devant être affinées, le budget prévisionnel 2015 sera ajusté et proposé au vote lors du conseil du 30 mars 2015.

### **2- Indemnités du trésorier payeur**

Il est nécessaire de verser les indemnités au trésorier payeur d'un montant de 250 € par an pour les années 2014 et 2015. Le conseil municipal valide le versement des indemnités d'un montant de 500 € au total à l'unanimité

### **3- Demande d'achat de terrain de M. DE DEUS**

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2014, il avait été décidé que le terrain communal que souhaitait acquérir M De Deus dans le prolongement de son jardin vers la Garonne ne pouvait lui être cédé. En effet, ce terrain est traversé par le chemin de bordure de la Garonne.

Le géomètre que nous avons consulté a montré qu'il resterait suffisamment de place en bordure de Garonne pour maintenir un chemin dans de bonnes conditions après avoir cédé 40 m<sup>2</sup> à M De Deus.

Dans ces conditions, le conseil municipal se prononce pour la vente du terrain à M DE DEUS à l'unanimité.

Une enquête d'utilité publique sera nécessaire avant de procéder à la vente de ce terrain communal.

#### **4- Certificats d'urbanisme (CU)**

Le CU de Mme Gavalda (lieu-dit: lou gouté) a été renouvelé.

Le cabinet PANGEO a demandé une autorisation d'aménagement pour 2 lots de Mme Bonnafous situés à Praderes.

La DP de M Lagleyze a été accepté.

M et Mme PARIS ont fait une demande de permis pour construire une maison à la place de celle qui est en place actuellement à Bonneau.

M PRADIN et M POPEK ont fait une demande de CU pour un hangar et une maison sur le terrain appartenant à M Pradin à Duffour.

L'agglomération nous a contacté car ils ont mis en place de nouvelles missions de contrôle de l'urbanisme. Pour notre commune cela nous coûterait 979 €. Le conseil municipal ne souhaite pas y adhérer.